



## Conseil communal du lundi 13 décembre 2021

### *Compte-rendu*

---

Le Conseil communal s'est réuni à la Salle du Vert Galant ce lundi 13 décembre à 19h30 (2 conseillers étaient absents).

Avec l'accord de la majorité des membres présents, le Conseil a débuté la séance par les points suivants de l'ordre du jour :

- Interpellation citoyenne :  
Madame Anne-Marie VANCASTER, Présidente, a dès lors invité Monsieur Bruno KERSTEN, à prendre la parole suite à sa demande d'interpellation citoyenne introduite dans le cadre du permis d'urbanisme n° CoDT-234 - BOIRON SPRL. Madame Carole GHIOT, Bourgmestre a répondu à l'interpellation de Monsieur KERSTEN. Celle-ci n'a donné lieu à aucun débat, conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.
- L'évaluation à mi-législature du Programme Stratégique Transversal telle qu'établie par le Collège communal en collaboration avec le Comité de direction :  
Madame la Bourgmestre a débuté son intervention en remerciant les services de l'administration pour le travail effectué. Elle a ensuite évoqué les difficultés de gestion dues à la crise sanitaire. Elle a cependant fait part, au vu des circonstances, de la satisfaction du Collège communal à l'égard de l'avancement du PST. En effet, sur les 92 projets repris en "phase 1", 79 ont été réalisés et 11 sont en cours de réalisation.

Le conseil a ensuite pris acte de différents points tels que :

- l'arrêté pris en séance du 25 novembre 2021 par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville qui conclut à la réforme de la deuxième modification du budget communal de l'exercice 2021,
- la délibération du Collège communal du 30 novembre décidant d'acquiescer d'urgence un robot-coupe pour la Crèche et d'en approuver la dépense pour un montant de 1.121,07 €

Au niveau financier, le Conseil a approuvé la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2021 du CPAS et après avoir assisté à sa présentation par l'échevin des finances, a arrêté le budget communal pour l'exercice 2022. La présentation est disponible sur le site internet <https://www.beauvechain.eu>

La commune souhaitant jouer pleinement son rôle d'associé dans les intercommunales, le Conseil communal a approuvé les points portés à l'ordre du jour des assemblées générales de Brutélé, Ores Assets et InBW.

Dans le cadre de la procédure de renouvellement du gestionnaire de Réseau de Distribution de gaz et d'électricité, le Conseil a procédé à la désignation d'ORES en tant que gestionnaire du réseau de distribution de gaz et d'électricité sur le territoire de la Commune de Beauvechain.



Le Conseil a également approuvé la convention de partenariat entre la commune de Beauvechain et Média-Animation asbl, pour l'année 2022 concernant l'éducation aux médias dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, la convention de partenariat concernant l'adhésion au Creccide Asbl permettant de bénéficier de l'offre de services dans le cadre du Conseil communal des enfants pour un montant de 300€, et le modèle de nouveau Contrat d'Accueil pour la crèche « Les Sauverdias ».

Au niveau de la mobilité, suite à la délibération du Collège communal du 28 septembre 2021 relative à l'acquisition de 5 casiers à vélos, le règlement-redevance relatif à l'occupation de boxs à vélos sur le territoire de la commune de Beauvechain, a été approuvé (8 € pour une occupation d'un mois, 20 € pour trois mois et 65 € pour une année complète)

Durant la séance à huis clos (séance qui traite de personnes), le Conseil communal a confirmé plusieurs décisions relatives au personnel enseignant de l'école communale.

**Pour rappel, l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de chaque séance sont à consulter sur le site Internet communal (<https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal>).**

**Le public est le bienvenu pour assister aux échanges !**